

SAINT GAL SUR SIOULE

BULLETIN MUNICIPAL 2021

Numéro 29



Le début de la rénovation des lavoirs et puits de la commune

Le Lavoir des Fréchignaux



Le mot du maire

Chers concitoyennes, concitoyens, chers amis

En Mars 2020, vous nous avez confié à nouveau le destin de notre commune avec un changement partiel des conseillers et je vous en remercie au nom de tout le conseil municipal.

L'année 2020 fut difficile, pleine d'embûches et notre vie quotidienne bouleversée. Espérons que le printemps 2021 nous apporte espoir, renouveau et bonnes nouvelles côté sanitaire.

La municipalité a été à vos côtés en distribuant des masques en provenance des deniers de la commune, du département, de la Région et aussi d'une partenaire privée Mme Chadorge que je remercie encore.

Malheureusement, nous n'avons pas pu nous rencontrer à notre guise, la vie associative a sommeillé et les nouveaux habitants n'ont pas été accueillis comme à l'accoutumée. Ils sont pourtant nombreux puisque nous sommes 170 contre 136 en 2016. La population a aussi beaucoup rajeuni car une vingtaine d'enfants et une douzaine d'adolescents vivent sur notre territoire.

Depuis Décembre 2020, nous avons une nouvelle secrétaire de mairie Sabrina Franchet, originaire et habitante de Servant. Elle succède à Dominique Brun qui officie maintenant à plein temps chez nos voisins de Marcillat. Merci à Dominique pour le travail accompli et bienvenue à Sabrina.

L'épidémie est toujours présente. Continuons à faire attention à nous et aux autres. Finissons avec une bouffée d'optimisme. L'humanité a toujours eu des moments difficiles et finira bien par éliminer un vilain virus ou le réduire à l'état de maladie saisonnière.

Souhaitons que d'ici la fin de l'année, nous puissions de nouveau nous rencontrer autour d'un verre de l'amitié

Charles SCHIETTEKATTE

Activité de l'année 2020 :

Vu la pandémie et la mise en place du nouveau Conseil Municipal, peu de réalisations effectuées et certaines décisions prises en Conseil ont été reportées (ex : le chantier de Jeunesse).

Investissements 2021 :

Côté projets pour le mandat en cours, nous participerons à la relance de l'économie par la programmation des travaux nécessaires de mise aux normes et d'amélioration de l'attractivité du bar-restaurant communal avec l'aide de nos partenaires financiers (l'Etat, la Région et le département) chacun selon des critères bien définis. Il faut aider nos commerçants et nos artisans et être prêt le jour **J** de la réouverture de leurs commerces.

Dans le cadre du **Plan Climat Air Energie** Territorial : avec le groupement Solaire Dômes et l'aide du Département, nous prévoyons l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.

Vous pouvez vous aussi réaliser des économies d'énergie avec les aides de l'Etat.

Renseignez-vous auprès des organismes habilités par l'Etat ou de notre secrétariat.

Eclairage public, il nous faut continuer le remplacement des lampes au bourg, les hameaux ayant été réalisés en 2019.

Nous avons acheté **un tracteur**, ce matériel va générer des économies sur les travaux réalisés par les entreprises notamment le broyage entre 6000 € et 8000€, marché imposé par la Communauté de Communes et ainsi en financer l'achat.

Pour **la voirie**, nous avons prévu la réfection de l'impasse de la forge.

Le prochain conseil va acter les **noms des rues** et impasses des hameaux, en tenant compte des souhaits émis lors des réunions de villages 2019 et 2020. Ainsi toute la commune aura un adressage correct dans l'attente de l'arrivée de la fibre.

Nous devrions obtenir la **4 G** avec le montage de la nouvelle antenne sur Chouvigny d'ici la fin juin 2021.

Dans le cadre de la révision de notre cadastre, nous avons élaboré avec la SAFER, une étude concernant les biens potentiellement sans maîtres.

MAIRIE DE ST GAL SUR SIOULE
TEL 04 73 97 45 80-FAX 04 73 97 95 79

E mail : mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr
Site Web 63: www.saint-gal-sur-sioule.fr

Jours et heures secrétariat ouvert au public
Mardi et Jeudi de 9 h à 12 h -14 h à 17 h
Secrétaire de Mairie : Sabrina FRANCHET



Charles **SCHIETTEKATTE** : Maire
04 73 97 45 17 ou 06 67 15 15 54
Permanence du Maire : mercredi et jeudi et sur RV

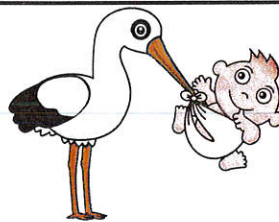
Daniel **DE BUE** : 1 Adjoint
04 73 97 95 63 ou 07 87 24 80 33

Jean Claude **PIEUCHOT** : 2 Adjoint
06 15 22 44 28

Conseillers municipaux : Jean-Louis Benay (Chaux) ; Michel Boilot (Chaux),
Aude Crochet, Sylvie Durantel (le Bourg), Patricia Gauvin (Le Vivier),
Florence Latallerie (Fréchignaux) Marie-Noëlle Nony (Chanvier),
Daniel Reynaud (Humes)

Le Conseil Municipal, le Personnel Communal vous rappellent
qu'ils sont à votre service et à votre écoute.

2020



Naissances

GODAERT Aniel

22 Août

Nouveaux arrivants

Résidence principale

Mmes Claire HUART et Solange BLANCHON impasse de la terre des près, le bourg

Mme VENET et Mr HABERT et Abbie les Machelons

Mme Bernadette PRINGUAY impasse de la forge, le bourg

Mme Caroline VOISSE les Machelons

Mr et Mme LAVIEU-RASMUSEN le Moulin

Mr et Mme VIGIER-CHABRIER, Lola et Marius Les Tabarias

Mr et Mme GUYOT, Evie et Keira Les Machelons

Mr LANGLOIS et Mme DUBOIS Les Machelons

Mr et Mme GIRON, Guillaume et Thomas Chaux

Mr Pierre LACRABERIE Chanvier

Mr Felix BOONE Chaux

Mr Christopher ROLLE 6 Route des villages , le bourg

Décès

JACQUES Mireille

29 Avril

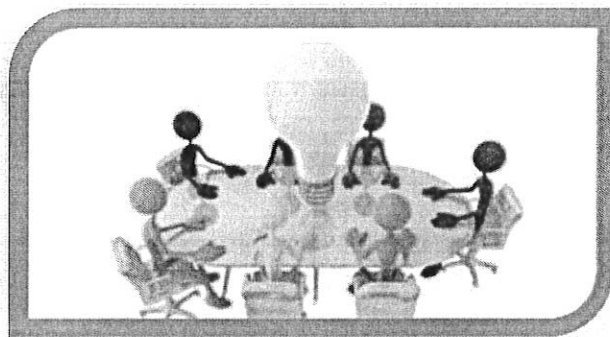
RENON Jean-Patrick

11 Mai

VENTI Daniel

06 Août

Les comptes rendus sommaires 2020 du Conseil Municipal



Réunion du Conseil Municipal 27 Février 2020

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, Adjoint, BENAY Jean-Louis, JACQUOT Patrick, NONY Marie Noëlle, DURANTEL Sylvie, THOMAS Nadège, JANOWIEZ Damien.

Absent : BOILOT Georges

SYNDICAT SIOULE ET MORGE : ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT JULIEN LA GENESTE ET CONVENTION D'ENTRETIEN DES POTEaux INCENDIE

Mr le Maire fait part au conseil de la demande d'adhésion de la commune de Saint Julien la Geneste au Syndicat Sioule et Morge.

De plus, il est proposé au conseil d'adopter la convention d'entretien des poteaux incendie de la commune par le Syndicat.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Julien la Geneste au Syndicat et autorise Mr le Maire à signer la convention d'entretien des poteaux incendie avec le Syndicat Sioule et Morge.

PROJET DE CHANTIER INTERNATIONAL DE BENEVOLES AVEC JEUNESSE ET RECONSTRUCTION - CHEMINS PEDESTRES ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI – PROGRAMMATION DES CHANTIERS ET DETERMINATION DU BUDGET:

Mr le maire expose que la commune de Saint Gal a été contactée par l'association Jeunesse et Reconstruction pour accueillir de jeunes français et étrangers pouvant travailler sur des chantiers communaux l'été durant 2 à 3 semaines.

Ces jeunes travaillent 5 heures chaque matin, soit 25 heures par semaine et profitent des après-midi pour visiter la région.

Après discussion, il est proposé de nettoyer les puits de la commune, les chemins comme celui allant du Rosier à la Faye, le lavoir des Tabarias.

Il faudrait également demander à la Communauté de Communes s'ils peuvent prêter un véhicule pour les excursions. Ces jeunes pourraient être hébergés au camping de St Gal.

Il est décidé de budgéter 3000 euros pour 9 personnes sur une durée de quinze jours.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'une proposition d'intention qui sera transmise tout d'abord à l'association et qu'elle devra être validée par le nouveau conseil municipal.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, sauf Monsieur Jean-Louis BENAY qui s'abstient, d'autoriser Monsieur le Maire à proposer les éléments discutés ci-dessus à l'association.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

- BUDGET COMMUNAL

-

<i>Recettes de fonctionnement</i>	232 362.51 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	183 353.77 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	49 008.74 €

<i>Recettes d'investissement</i>	31 246.09€
<i>Dépenses d'investissement</i>	39 699.07 €
<i>R A R dépenses</i>	9 751.00 €

<i>Déficit d'investissement</i>	18 203.98 €
---------------------------------	-------------

Résultat de clôture pour 2019 : 30 804.76 €

- BUDGET ANNEXE : BAR

-

<i>Recettes de fonctionnement</i>	3 694.06 €
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1 073.06 €
<i>Excédent de fonctionnement antérieur</i>	3 973.48 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	6 594.48 €

<i>Dépenses investissement</i>	6 332.64 €
<i>Recettes investissement</i>	3 000.00 €
<i>R A R dépenses</i>	843.60 €
<i>Excédent d'investissement</i>	8 328.10 €

Résultat de clôture pour 2019 : 14 922.58 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion et comptes administratifs 2019 pour le budget annexe du bar et le budget de la commune.

Questions diverses :

Il sera prévu au budget 2020 la dépense concernant la rémunération d'une femme de ménage pour 4 heures par mois à minima.

Le bulletin municipal sera finalisé dans les quinze jours à venir.

Madame Sylvie DURANTEL demande s'il serait possible que les agents communaux puissent bénéficier des œuvres sociales du CNAS.

Il faut se renseigner auprès du CNAS et voir le coût annuel pour les deux agents communaux. S'il est décidé par le conseil municipal d'adhérer au CNAS, il faudra l'inscrire au budget au compte 'Cotisations sociales'. Il faut également voir avec la mairie de Marcillat puisque la secrétaire de mairie occupe un poste à mi-temps sur les deux communes.

Plus de questions

Fin du Conseil à 20 Heures

Réunion du Conseil Municipal 27 Mai 2020

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, Adjoint, BENAY Jean-Louis, NONY Marie Noëlle, DURANTEL Sylvie, GAUVIN Patricia, PIEUCHOT Jean-Claude, BOILOT Michel, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel

Absent : CROCHET Aude – Procuration donnée à SCHIETTEKATTE Charles

ELECTIONS NOMBRE ADJOINTS

Mr le Maire fait part au conseil que la commune de St Gal peut prétendre à trois adjoints mais que la nomination de deux adjoints serait suffisant pour St Gal.

Où l'exposé le Monsieur le Maire, il est décidé, à l'unanimité de fixer le nombre des adjoints à deux.

ELECTION MAIRE ET ADJOINTS ET DELEGATIONS

Monsieur Charles SCHIETTEKATTE se présente comme maire.

Monsieur Daniel DE BUE se présente comme premier adjoint.

Monsieur Jean-Claude PIEUCHOT, Madame Sylvie DURANTEL et Madame Marie-Noëlle NONY se présentent à leur tour pour l'élection du 2^{ème} adjoint.

Après un vote à bulletin secret, sont élus :

- Maire : Monsieur Charles SCHIETTEKATTE
- Adjoint 1 : Monsieur Daniel DE BUE
- Adjoint 2 : Monsieur Jean-Claude PIEUCHOT

Après l'installation du conseil Municipal sont désignés les membres pour les commissions communales :

DELEGUES COMMISSIONS COMMUNALES 2020

COMMISSIONS	DELEGUES
Travaux-Voirie	Charles SCHIETTEKATTE - Jean Louis BENAY - Jean-Claude PIEUCHOT
Finances-Budgets	Charles SCHIETTEKATTE - Daniel DE BUE - Jean-Claude PIEUCHOT
Informatique	Charles SCHIETTEKATTE - Jean-Claude PIEUCHOT - Florence LATALLERIE
Environnement-Assainissement	Charles SCHIETTEKATTE - Daniel DE BUE - Sylvie DURANTEL – Jean-Claude PIEUCHOT - Daniel REYNAUD
Communication-Information	Charles SCHIETTEKATTE - Marie-Noëlle NONY - Sylvie

	DURANTEL Jean-Claude PIEUCHOT - Florence LATALLERIE
Tourisme	Charles SCHIETTEKATTE - Marie-Noëlle NONY Jean-Claude PIEUCHOT - Patricia GAUVIN - Florence LATALLERIE
Appel d'offre	Charles SCHIETTEKATTE - Michel BOILOT - Florence LATALLERIE
Salle Polyvalente - Gîte	

Puis sont désignés les membres pour les commissions intercommunales :

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES 2020

SYNDICATS OU COMMISSIONS	NOMBRE DE TITULAIRES	NOMBRE DE SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SMADC	1	1	Charles SCHIETTEKATTE	Jean-Claude PIEUCHOT
EPF/SMAF	1	1	Daniel DE BUE	
SICTOM	2	----- ----	Daniel DE BUE Marie-Noëlle NONY	----- ----
SIOULE ET MORGE	2	1	Sylvie DURANTEL Daniel REYNAUD	Marie-Noëlle NONY
SIEG : Réseau Electricité Inter-communal de Manzat	1	1	Jean-Claude PIEUCHOT	Michel BOILOT
DEFENSE	1	----- ----	Florence LATALLERIE	----- ----
MISSION LOCALE	1	1	Patricia GAUVIN	Florence LATALLERIE

Questions diverses :

Monsieur Daniel DE BUE informe l'assemblée que le chantier 'Jeunesse et Reconstruction' prévu en juillet est très compromis suite à la crise sanitaire.

Monsieur le Maire fait part d'une réunion qui se tiendra vendredi 29 mai à 9H30 au camping avec les commerçants de St Gal. Il informe que tout conseiller municipal qui souhaite y assister sera le bienvenu.

Madame Sylvie DURANTEL informe qu'on lui a demandé de débarrasser les débris de la commune se trouvant vers la maison Bianchi.

Madame Marie-Noëlle NONY demande un container sur Chanvier.

Plus de questions
Fin du Conseil à 21 Heures

Réunion du Conseil Municipal 10 Juin 2020

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Ad-
joint, BENAY Jean-Louis, NONY Marie Noëlle, DURANTEL Sylvie, GAUVIN Patricia, BOILOT
Michel, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel, CROCHET Aude

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur Daniel DE BUE présente le budget communal 2020 par chapitre :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 216 852,74 €
- Recettes : 216 852,74 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 50 009,98 €
- Recettes : 50 009,98 €

Ouï l'exposé de Monsieur Daniel DE BUE, Adjoint délégué, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2020 de la commune.

VOTE DU BUDGET BAR COMMUNAL 2020

Monsieur Daniel DE BUE présente le budget du bar communal 2020 par chapitre :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 9 364,48 €
- Recettes : 9 364,48 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 13 319,16 €
- Recettes : 13 319,16 €

Ouï l'exposé de Monsieur Daniel DE BUE, Adjoint délégué, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'approuver, à l'unanimité, le budget primitif 2020 du bar communal.

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2020

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales qu'il a reçu du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'année 2020. Il propose au conseil municipal de les maintenir :

Taxe d'habitation : 8,68%
Taxe foncière (bâti) : 17,85%
Taxe foncière (non bâti) : 60,90%

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de maintenir en 2020 les taux des taxes énumérées ci-dessus et de les voter en l'état.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que des panneaux de publicité pour le tourisme à ST GAL vont être posés mais que des distances doivent être respectées par rapport à la chaussée, un nombre limité peut être posé sur des propriétés privées.

Il souhaite également qu'un projet de parking aux Machelons soit étudié.

Il souhaite que l'on demande à Monsieur Patrick MOULIN de pouvoir accéder et passer sur le chemin. Monsieur Daniel DE BUE souhaite qu'un courrier lui soit envoyé lui demandant de laisser libre l'accès au chemin.

Monsieur Michel BOILOT informe qu'il a entendu beaucoup de personnes se plaignant de la fermeture de La Bougnate le mercredi et jeudi. Son bail finissant au 31 octobre de cette année, Monsieur DE BUE propose de lui demander plus d'amplitude horaire d'ouverture s'il souhaite renouveler le bail du bar communal au 1er novembre 2020.

Monsieur Jean-Louis BENAY fait remarquer que la commune aurait pu faire paraître un article pour le décès de Monsieur Jean-Patrick RENON car il avait été conseiller municipal et Président du Comité des Fêtes à St Gal.

Madame Sylvie DURANTEL demande que la commune mette à jour les adresses mail des administrés de la commune.

Monsieur Michel BOILOT demande si des casiers sont prévus pour les membres du conseil municipal. Monsieur Daniel DE BUE souhaiterait que la Mairie puisse s'en servir pour le classement et l'archivage des dossiers.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la décision prise lors du précédent conseil municipal, une tondeuse auto tractée a été commandée chez AGRO SERVICE à la Boule pour un montant de 4 099€ TTC.

Monsieur Daniel REYNAUD demande si un projet de construction est prévu aux Rosiers ?
Monsieur Daniel DE BUE informe qu'une yourte doit être implantée vers la vieille grange.

Monsieur Daniel REYNAUD a été informé de problème d'installation téléphonique sur la commune.

Plus de questions

Fin du Conseil à 21 Heures

Réunion du Conseil Municipal 09 Juillet 2020

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Ad-joints, BENAY Jean Louis, BOILOT Michel, CROCHET Aude, DURANTEL Sylvie, GAUVIN Patricia, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel,

ABSENTE : NONY Marie Noëlle, procuration à DE BUE Daniel

Mr le Maire expose que la réunion de ce jour consiste à faire le point sur les orientations budgétaires et de connaître les souhaits de chacun des conseillers pour le mandat 2020/2026.
Points sur la situation présente :

Tourisme :

Monsieur le Maire explique les orientations qu'il souhaite prendre pour faire évoluer le tourisme de façon favorable sur la commune, avec la mise en place de panneaux (situation, désignation des différentes activités). Mr Desautels a été désigné pour élaborer la conception.

Fourgon :

Mr le Maire informe le Conseil que le fourgon ne passe plus le contrôle technique, beaucoup de points négatifs et beaucoup de travaux à réaliser., le fourgon ayant 20 ans, un changement doit s'effectuer, Mr le Maire sollicite le conseil pour l'achat d'un camion benne en remplacement. Le conseil accepte à l'unanimité sa proposition.

Location gîte :

Le gîte n'ayant aucune demande de location à ce jour, le conseil décide de remettre ce logement en location annuelle en meublé et fixe le loyer à 325 € par mois hors charges.

Maison Communale :

Les locataires de la maison Mr et Mme Bras ont fait part de problèmes sur la consommation électrique du système de chauffage et souhaitent que la commune à terme trouve une solution. Mr le Maire va solliciter un avis auprès de l'Adhume avant travaux.

Des Projets :

Mise aux normes Handicapés de l'étage de la Salle Polyvalente.

Projet d'extension de la Salle Polyvalente.

Projet de réhabilitation de la maison Coudour.

Panneaux solaires sur les toitures des bâtiments communaux (étude de la Com/com. et de l'ADHUME avec la participation du Département) – Ce projet sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Projet assainissement du Bourg : L'avis d'enquête publique va être lancé du 05 Août au 02 Septembre et le Commissaire enquêteur viendra une demi-journée en août et septembre.

Préparation journées villages 18 et 19 juillet :

Il est décidé d'aller à la rencontre des administrés de chaque village de la commune comme chaque année.

Chemins de randonnées :

Il serait souhaitable d'avoir des bénévoles pour baliser et entretenir des chemins de randonnée.

Reserve foncière :

Mr le Maire souhaite la création d'une réserve foncière communale, cette réserve soulevant des problèmes techniques et juridiques, le conseil décide la Création d'une commission dont les membres sont :

Aude CROCHET - Daniel REYNAUD - Florence LATALLERIE

Cias com/com :

Madame Sylvie DURANTEL est nommée, à l'unanimité, déléguée du Centre intercommunale d'action sociale, CIAS à la Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge.

Rappel :

Pose de bandes de ralentissement aux entrées du Bourg.
Pour Chaux, demander à la DDT de Pontaurmur la réalisation d'un goulet d'étranglement afin de ralentissement. (Essai).

Panneaux terrain de jeux :

Monsieur Michel BOILOT souhaite que le panneau pour le terrain de jeux soit installé en bordure de route pour une meilleure visibilité.

Désignation grand électeur :

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désignent Monsieur Charles SCHIETTEKATTE, Grand Electeur de la commune de St Gal sur Sioule pour les élections sénatoriales en Septembre prochain.

Plus de questions
Fin du Conseil à 21 Heures

Compte-Rendu du Conseil Municipal 19 Août 2020

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Ad-joints, BENAY Jean-Louis, BOILOT Michel, CROCHET Aude, GAUVIN Patricia, NONY Marie Noëlle, REYNAUD Daniel

Absents : DURANTEL Sylvie Procuration à DE BUE Daniel - LATALLERIE Florence Procura-tion à SCHIETTEKATTE Charles

DELEGUES COMMISSIONS THEMATIQUES COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE

COMMISSIONS	DELEGUES
CULTURE	DURANTEL Sylvie NONY Marie-Noëlle
TOURISME	SCHIETTEKATE Charles
RESTAURATION COLLECTIVE/ APPROVISIONNEMENT LOCAL	BOILOT Michel
AGRICULTURE	SCHIETTEKATTE Charles
LOGEMENT/HABITAT/URBANISM E	PIEUCHOT Jean-Claude

FINANCES	DE BUE Daniel
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT LOCAL	PIEUCHOT Jean-Claude
EAU/GEMAPI/FORET	BENAY Jean-Louis REYNAUD Daniel
TRANSITION ECOLOGIQUE	REYNAUD Daniel
SPORTS	CROCHET Aude
INFRASTRUCTURES (VOIRIE,BATIMENTS)	DE BUE Daniel
ENFANCE JEUNESSE	DURANTEL Sylvie GAUVIN Patricia

Délégués CIAS

COMMISSIONS	DELEGUES
Maintien à domicile (service d'aide à domicile et portage de repas, téléassistance, transport à la demande, logements adaptés)	DURANTEL Sylvie
Solidarité et santé (actions d'insertion, banque alimentaire, études en matière d'action sociale et de santé)	DURANTEL Sylvie
EHPAD	NONY Marie-Noëlle LATALLERIE Florence GAUVIN Patricia

Proposition des délégués Commission Communale des Impôts Directs

Titulaires :

Suppléants :

Mme DE BUE Francine, Les Rases	M GILBERT Eric, Chauv
M PIEUCHOT Jean-Claude, Les Tabarias	M BOILOT Michel, Chauv
Mme DESMOLLES Geneviève, Chanvier	M BENAY Jean-Louis, Chauv
M PERREY Jean-Marie, Les Côtes	Mme DURANTEL Sylvie, Le Bourg
Mme SCHIETTEKATTE Sandrine, Chauv	Mme MILHES Odile, Route du Bateau
M ROCHE Christophe, Le Château	Mme ROCHE Fabienne, Les Tabarias
M VIVIER Pierre, Chauv	M FLEURY Eric, Les Fréchiniaux
M MARTIN Raoul, La Faye	M GANNET Jean-Paul, Chauv
M BOURGOUGNON Michel, Humes	Mme BACIAK Catherine, Le Bourg
M MARTIN Eric, Le Bourg	M MAGARD Mickaël, Chauv
M REYNAUD Daniel, Humes	Mme CLERET Suzanne, Les Machelons
M DANIEL Yves, POUZOL	M BOURLON Florent, POUZOL

Délégués Commission de révision des listes électorales

- Délégué de l'Administration : M. BARDON Yves
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : MME DESMOLLES Geneviève
- Conseiller Municipal : Mme NONY Marie-Noëlle

Projet solaire Dôme Adhume

Lors du conseil communautaire du 23 janvier 2020, il a été fait une présentation de l'opération Solaire Dôme portée par l'Adhume et Combrailles Sioule et Morge.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche du P.C.A.E.T. (Plan Climat, Air, Energie Territoriale)

L'Adhume a réalisé une étude d'opportunité sur des bâtiments de la commune, susceptibles de pouvoir accueillir une installation photovoltaïque de 9 kWh et pourraient faire l'objet d'une consultation groupée

Cette étude démontre un niveau d'opportunité photovoltaïque forte sur les bâtiments communaux suivants :

- Bar Restaurant
- Mairie
- Salle Polyvalente

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, il est décidé, à l'unanimité, de participer au projet de consultation groupée, en proposant le bâtiment de la Salle Polyvalente pour l'étude de la commune.

Achat du fourgon

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les problèmes liés au fourgon concernant le contrôle technique.

A compter du 28 août, il ne pourra plus circuler. De nombreux travaux seraient à prévoir et vu la vétusté du véhicule il est préférable d'en acquérir un autre.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, il est décidé de repasser le fourgon au contrôle technique pour pouvoir s'en servir encore 2 mois, le temps de trouver une occasion.

M. PIEUCHOT Jean-Claude demande de prendre une décision modificative de 18 000 € pour pouvoir acquérir un véhicule rapidement.

Il est décidé, à 10 voix pour et une abstention, de procéder à l'achat du camion.

Prime Covid

Monsieur le Maire fait part du surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis les agents du personnel de la commune de Saint Gal appelés à exercer leurs fonctions en présentiel pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Monsieur PIEUCHOT Jean-Claude quitte l'assemblée après avoir informé Monsieur le Maire par courrier de sa volonté de ne pas participer aux débats du fait de liens familiaux avec l'un des employés concernés. Mme BRUN Dominique quitte également la salle avant que les membres du conseil municipal ne se prononcent sur cette prime.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, il est décidé à 9 voix pour, une contre et une abstention d'approuver le versement d'une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics (présentiel des agents).

Cette prime d'un montant 330 € sera versée aux deux agents communaux sur le mois de septembre 2020.

Questions diverses

- Michel BOILOT informe l'assemblée qu'un couple est intéressé pour louer l'appartement actuellement vacant durant au moins six mois.
- Patricia GAUVIN demande où en sont les travaux de chauffage prévus dans le logement actuellement loué. L'Adhume doit donner le résultat suite à une étude qu'elle a mené et un problème de VMC doit également être réglé.
- Michel BOILOT évoque l'arrêt de bus à la croix des Louisons. L'arrêt existe déjà, il faut le formaliser à l'aide de panneaux et de peinture.
- Daniel REYNAUD demande si les fossés nettoyés d'un côté peuvent l'être de l'autre côté également. Il demande également quand se déroulera la taille des haies. Celle-ci se fera en début d'année.
- Le Maire fait part d'un problème de buses bouchées à Chaux chez la personne qui a acheté la propriété Papon. Il demande à Jean-Louis BENAY s'il est possible d'intervenir.
- Il évoque également le problème sur des communaux que des particuliers s'approprient.
- Il évoque également le problème du container à poubelles à Chanvier. Les administrés voulaient une poubelle supplémentaire qui a été mise sur le terrain communal. Cet emplacement ne semble pas satisfaire certains habitants de Chanvier. Il faudrait peut-être la mettre sur la dalle déjà existante ?
- Le Maire informe l'assemblée du conseil municipal que la campagne de goudron débute début septembre.

Plus de questions

Fin du Conseil à 21 Heures

Réunion du Conseil Municipal 01 OCTOBRE 2020

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Ad-joints, BENAY Jean Louis, BOILOT Michel, CROCHET Aude, DURANTEL Sylvie, LATALLERIE Florence, NONY Marie-Noëlle, REYNAUD Daniel,

Excusée : GAUVIN Patricia, procuration à SCHIETTEKATTE Charles

Devis réparation fourgon :

Mr le Maire explique que suite à un nouveau contrôle technique, le fourgon peut finalement être réparé. Un devis de réparation du garage de St Pardoux est présenté pour un montant de 738 € HT. Il serait souhaitable de réparer le fourgon et d'acheter en lieu et place d'un camion benne, (voir CR du 19.08.20), un tracteur afin d'économiser à terme les frais de broyage, peut-être le mutualiser avec une autre commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire réparer le fourgon pour un montant de 738 € HT.

Devis Poêle à granules Maison M. et Mme BRAS

Suite à la visite de l'Adhume, (CR du 19.08.20), Mr le Maire donne lecture d'un devis d'achat et installation d'un poêle à granules 6 KW pour la maison locative communale. Le montant total est de 2415 € HT.

Sylvie DURANTEL demande si des aides peuvent être allouées à la collectivité pour ce type d'équipement. Mr le Maire indique qu'aucune aide ne peut être demandée pour ce type d'installation.

Il précise que la ventilation a été réparée pour environ 200 €.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de Combrailles Chauffage de St Eloy les Mines pour un montant de 2415 € HT.

Aménagement gîtes :

Mr le Maire explique que suite au retour du gîte situé au-dessus de la salle polyvalente en appartement pour une location en meublé, il y a lieu de poursuivre une étude sur la réalisation d'un nouveau gîte et que de ce fait, il a convoqué une réunion sur le tourisme avec le Département, le SMADC et la CCI. Une étude sur l'hébergement fait ressortir qu'il y a un manque de gîte de grande capacité dans notre secteur.

Mr le Maire en compagnie de JC Pieuchot a visité quelques installations situées dans les communes voisines.

Mr le Maire indique que le seul lieu possible pour investir dans ce genre de gîte est la grange communale.

Le département subventionne l'étude architecturale à hauteur de 50 % avec un maxi de 1250 €.

Mr le maire décide donc de faire appel à deux cabinets d'architectes.

Nous attendons les devis ?

Le projet d'après Mr le Maire peut s'autofinancer !

Mme Durantel s'étonne que ce projet déjà en cours, n'ait pas été préalablement discuté en Conseil avant que les études ne soient commandées ?

Mme Nony demande pourquoi ne pas prévoir cette réalisation dans le bâtiment Coudour récemment acheté par la commune ?

Mr le Maire précise que la Région est de plus en plus visitée car classement à l'UNESCO de la Chaîne des Puys et la Sioule attire également beaucoup avec ses restaurants, les canoës, les chemins de randonnées, la pêche

Remboursement transports scolaires

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2015, le conseil municipal a décidé d'aider les familles avec une participation aux frais de transports scolaires, celle-ci est reconduite pour l'année 2019/2020, après recensement des familles concernées.

Monsieur le Maire présente la liste des enfants qui s'élève à 16 enfants pour l'année précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte d'aider les parents à hauteur de 71 € par enfant sur justificatif de factures ou titres acquittés pour l'année scolaire 2019-2020 transmises auprès de la Mairie.

Désignation d'un représentant à la CLECT

Mr le Maire expose que selon l'article 1609 nonies C du CGI, il est créé entre la communauté de communes et les communes membres une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de charges.

La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, et ceci quel que soit le montant des charges à transférer. Elle est donc chargée d'évaluer le montant des charges transférées en cas de transfert de compétence entre les communes et l'EPCI.

C'est le code général des impôts qui fixe les règles relatives à la création et à la composition de la CLECT.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. »

Le conseil communautaire, lors du conseil communautaire du 10 septembre, a approuvé la composition de la CLECT, à savoir UN membre par commune parmi les conseillers municipaux.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De désigner Daniel DE BUE pour représenter la commune à la CLECT

Biens sans maîtres

Une étude de recensement de biens sans maître va être lancée. Il s'agit de dresser un état des lieux et de se porter acquéreur des biens pouvant intéressés la commune avant que l'état ne récupère tous les biens issus des domaines.

La SAFER pour cette étude présente un devis pour un montant de 1000 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal accepte la proposition de la SAFER

Nomination des membres du Comité Consultatif d'Action Sociale de Proximité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que par délibération en date du 12 avril 2016, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le **CCAS**.

Il a alors été décidé de créer un Comité Consultatif D'action Sociale de proximité composé de 4 membres élus, de 4 membres non élus, et de Monsieur le Maire.

Suite aux élections municipales de mars 2020, il est nécessaire de renouveler les membres du Comité Consultatif d'Action Sociale de Proximité.

Il est décidé, à l'unanimité, de nommer les membres suivants :

Membres élus

Membres non élus

Madame DURANTEL Sylvie	Madame Monique LAPLAUD
Monsieur Daniel DE BUE	Madame Geneviève DESMOLLES
Madame Marie-Noëlle NONY	Madame Anne-Marie GANNET
Madame Florence LATALLERIE	Monsieur Gérard BLOSSE

Ce comité exercera les attributions mentionnées au code de l'action sociale et de la famille.

Assurance auto-mission Elus

Chaque élu se voit remettre un contrat d'assurance Groupama que la mairie a souscrit. Ce présent contrat garantit les véhicules personnels des élus qui les utilisent dans le cadre des missions qui leur sont confiées par la commune : déplacements à des réunions.

Fête Patronale et 11 novembre

Il est difficile de se projeter. Il était prévu la messe, un apéritif et la Fanfare de St Georges. Il est décidé de prendre une décision le 11 octobre.

Pour le 11 novembre : en attente des directives du gouvernement. Ce sera sûrement seulement le Monument aux Morts avec quelques élus. Le repas des Anciens ne pourra pas se faire. Il sera décidé alors soit un panier garni distribué soit un repas en ticket restaurant à la Bougnate ou au Camping.

Questions diverses

Bail Restaurant La Bougnate

Le bail arrive à son terme le 19/10/2020.

Mr le Maire propose d'envoyer un courrier Mr Gaillard lui demandant ses intentions.

Les membres du conseil acceptent l'envoi d'un courrier.

Michel BOILOT souligne qu'il n'a pas de local où stocker ses réserves. De plus, il ajoute qu'il serait opportun d'agrandir le parking.

Poubelles Chanvier

Les habitants souhaitaient deux poubelles mais l'emplacement semble ne pas convenir. Il faudrait les mettre vers chez Mr et Mme Georges BOILOT.

Couverture téléphonique

Sylvie DURANTEL demande où l'on en est ? Il faudrait nommer un référent qui puisse prendre en charge ce dossier. La numérotation des rues dans la commune aidera pour l'avancement de la fibre.

Mr le Maire a saisi le conseiller départemental qui lui a transmis une réponse.

Celle-ci sera adressée aux élus par mail.

Questionnaire Communauté de Communes

Daniel REYNAUD fait part de la difficulté de répondre à ce questionnaire quand on est nouvellement élu.

Jean-Claude PIEUCHOT propose de faire un groupe de travail pour mutualiser les réponses.

Plus de questions

Fin du Conseil à 21 Heures

Réunion du Conseil Municipal 15 OCTOBRE 2020

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Adjoint, BENAY Jean Louis, BOILOT Michel, DURANTEL Sylvie, GAUVIN Patricia, NONY Marie-Noëlle, REYNAUD Daniel

Excusée : Aude CROCHET

Absente : Florence LATALLERIE

BAIL BAR RESTAURANT COMMUNAL :

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bail de 3 ans de Monsieur GAILLARD arrive à son terme le 19 Octobre 2020. Suite à l'envoi d'un courrier de la Commune demandant les intentions de Mr Gaillard, celui-ci émet le souhait de poursuivre son activité commerciale dans le Bar Restaurant communal.

Où l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler le bail en l'état avec le loyer inchangé et charges inchangées. Ce renouvellement entraîne la conclusion d'un bail commercial 3-6-9 Ans. Il convient de vérifier auprès du notaire ou de la CCI si la rédaction d'un nouveau bail est nécessaire.

Un courrier sera adressé à Mr GAILLARD pour l'informer de la décision du conseil municipal.

Mr le Maire informe le Conseil que quelques travaux seront indispensables pour la bonne marche du commerce.

- Aménagement d'une réserve pour le restaurant en extérieur
- Accès au premier étage
- Réfection de la terrasse extérieure
- Isolation de la salle de restaurant

Le Conseil souhaite qu'une étude soit faite par un architecte.

REPLACEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

Mr le Maire informe les membres du Conseil du départ de Mme BRUN Dominique au 31.12.20, suite à une augmentation des horaires d'ouverture du secrétariat de la commune de Marcillat.

Un recrutement sera nécessaire à partir du 01.12.2020 pour assurer une bonne transition.

L'offre d'emploi a été publiée auprès du SMADC et du Centre de Gestion Départemental. Les candidatures seront reçues jusqu'au 10 Novembre.

CONTROLE POTEAUX INCENDIE SYNDICAT SIOULE ET MORGE

Le Syndicat Mixte de Sioule et Morge (ci-après « le Syndicat ») est l'autorité compétente en matière d'eau potable sur le territoire de ses communes et communautés de communes adhérentes. Le Syndicat avait délégué, par un contrat d'affermage, la gestion de son service public d'eau potable à la SEMERAP. Ce contrat d'affermage a pris fin le 29 février 2020. Afin d'assurer la production, l'adduction et la distribution d'eau potable sur le territoire du Syndicat à compter du 1^{er} mars 2020, le Comité Syndical a décidé la création de la Régie des Eaux de Sioule et Morge par une délibération en date du 28 septembre 2019.

Les poteaux et bornes d'incendie installés sur le réseau d'eau potable sont propriété de la commune.

Le cadre national de défense extérieure contre l'incendie (DECI) définit :

- Les grands principes
- La méthodologie commune
- Les solutions techniques possibles
- Une homogénéité technique minimum : prise de raccordement, signalisation....
-

Le Maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre.

Le règlement départemental prévoit un maintien en conditions opérationnelles des PEI (point d'eau incendie), avec des contrôles techniques périodiques qui doivent être effectués à minima tous les deux ans.

Par ses statuts, le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est habilité à réaliser au profit de ses membres, dans le cadre de conventions, des prestations de services se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Dans ce cadre, le Syndicat propose d'effectuer le contrôle des poteaux d'incendie implantés par les communes sur le réseau de distribution d'eau potable. La convention de prestation pro-

posée, d'une durée de 2 ans et reconductible 4 fois un (1) an, prévoit un contrôle des poteaux et bornes d'incendie tous les deux ans.

Où l'exposé, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de contrôle des poteaux incendie avec le Syndicat Mixte de Sioule et Morge.

Il est décidé également de demander une borne incendie dans le haut de la commune et de vérifier les débits.

ADHESION COMMUNE DE SAINT ELOY LES MINES AU SMADC

Le conseil municipal de la commune de Saint Eloy les Mines a pris le 3 août 2020 une délibération sollicitant l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles.

Au vu du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L5721-1 à L5721-9) et des statuts du SMAD (article 12), la procédure d'adhésion est la suivante :

- Délibération de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement qui souhaite adhérer ou se retirer du SMAD ;
- Délibération du comité du SMAD acceptant cette adhésion ou ce retrait, intervenant dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de la collectivité ou de l'établissement souhaitant adhérer ou se retirer ;
- Accord des 2/3 des membres du SMAD, exprimé par délibérations de leurs organes délibérants respectifs, dans un délai de 3 mois suivant la notification de la délibération du comité du SMAD, le silence gardé pendant ce délai valant acceptation ;
- Arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme prononçant l'adhésion.

Aussi, le président du SMAD des Combrailles a notifié aux 98 communes, aux 3 communautés de communes des Combrailles et au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme la délibération du comité syndical en date du 30 septembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Saint Eloy les Mines.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve la demande d'adhésion de la commune de Saint Eloy les Mines au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

ETUDE ASSAINISSEMENT DU BOURG

Mr le Maire informe que le rapport du commissaire enquêteur est parvenu en mairie et fera l'objet d'une présentation au prochain conseil municipal

Téléphonie Mobile

Mr le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Marius BENOIT du Conseil Départemental de l'Allier qui leur a été transmis par mail et qui explique ou en sont les travaux du pylône TDF.

ILLUMINATIONS

Mr le Maire fait part d'une demande de Mr Boilot pour la pose d'illuminations sur le marronnier et sur l'abri bus à Chaux.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à faire poser des illuminations aux lieux cités.
La demande sera transmise au SIEG pour travaux.

CARTE COMMUNALE ET VEILLE FONCIERE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion doit se tenir entre la commune – la Chambre d'Agriculture – la DDTE – et le SMADC afin de travailler sur la remise à jour d'une carte communale. (Élaborée en 1998 avec une validité de 4 ans)

Mr le Maire se rendra à la SAFER afin de travailler sur un projet de veille foncière et de biens sans maîtres.

POSE DE REVERDO

Mr le Maire informe que Mrs Cohendy et Bérodiàs se plaignent de l'évacuation des eaux pluviales intempestives aux entrées de leurs propriétés, Impasse du Bief.

Après avoir contacté le Service Voirie, Mr le Maire sollicite auprès du Conseil, la pose d'un reverdo de 14 ms afin de canaliser cette eau.

Plus de questions

Fin du Conseil à 20 Heures 45

Réunion du Conseil Municipal 26 Novembre 2020

PRESENTS : Charles SCHIETTEKATTE, Maire, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Ad-joints, BOILOT Michel, DURANTEL Sylvie, NONY Marie-Noëlle, REYNAUD Daniel, LATALLERIE Florence

Excusés : Jean-Louis BENAY, Aude CROCHET, Patricia GAUVIN

EMBAUCHE SECRETAIRE DE MAIRIE :

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil le départ de Mme BRUN Dominique au 31.12.20, suite à une augmentation des horaires d'ouverture du secrétariat de la commune de Marcillat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'assurer la continuité du service administratif dans la perspective du départ en raison de la fin de détachement de l'agent nommé au poste d'adjoint administratif, il propose à l'Assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif territorial (catégorie C), emploi permanent à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 17,5 heures (17.5/35^{ème}) à compter du 01 Décembre 2020.

Il informe l'assemblée que quatre candidates ont postulé et suite aux entretiens, une personne a été retenue : Madame Sabrina FRANCHET.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif territorial (catégorie C) **au 01 décembre 2020** pour une durée hebdomadaire de 17.5/35^{ème} et inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020 et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au recrutement.

ADHESION AU SERVICE COMMUN « GESTION RESSOURCES HUMAINES » COMMUNAUTE DE COMMUNES

En 2012, la communauté de communes Côtes de Combrailles avait créé un service commun entre la communauté de communes, le CIAS et plusieurs communes membres afin d'assurer la gestion de la fonction « ressources humaines ». Lors de la fusion, ce service commun a été transféré à la nouvelle intercommunalité.

Les missions dévolues au service commun « ressources humaines », qui ne se limitent pas à l'établissement des bulletins de paie, sont les suivantes :

- Les procédures et formalités nécessaires à l'engagement d'agents titulaires ou non titulaires (vérification des conditions d'accès à la FPT, déclarations de vacances, DUE, contrats, arrêtés, ...)
- La réalisation des paies et déclaration sociales, après transmission des éléments variables par la commune bénéficiaire du service mutualisé,
- La gestion administrative des carrières (modèles de délibérations, projets d'arrêtés, courrier aux organismes divers, mise à jour AGIRHE,...)
- Le traitement des congés pour maladie (décomptes des droits de l'agent, rédaction des projets d'arrêtés de demi-traitement, CLM, CLD, déclaration aux organismes concernés dont assurance statutaire,)

Ce service commun est proposé sur le fondement de l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet à un EPCI, a ses établissements publics et aux communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences.

Par le biais de ces services communs, « gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre » et dont les effets sont réglés par convention, le législateur entend ainsi encourager la mutualisation de services fonctionnels.

Plusieurs objectifs sont poursuivis dans cette démarche :

- Professionnaliser la fonction ressources humaines qui est réglementairement de plus en plus complexe,
- Assurer la continuité de service,
- Partager des ressources (techniques, logicielles, sauvegardes, postes de travail) tout en les rationalisant.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service « ressources humaines » par la commune s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service (L'Equivalent Temps Plein), multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement utilisés par la commune sur l'année.

Compte-tenu du nombre d'agents de la commune, deux agents, soit 880 €, le coût par agent s'élèverait à 440 € par agent et par an.

Une convention précise les modalités de mise en commun et de mise à disposition du service « ressources humaines » au profit de la commune.

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée à compter du 01/01/2021 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les conditions définies à l'article 5 de la convention (préavis de 3 mois).

Oui l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion au service commun « ressources humaines » placé auprès de la communauté de communes à compter du 01 janvier 2021.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de service commun « ressources humaines »

FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LE SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE (TRAVAUX SUR LES OFFICES ET RESTAURANTS SCOLAIRES)

L'article 5214-16 V du C.G.C.T. précise qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération en date 10 décembre 2015, le conseil communautaire Côtes de Combrailles a acté le principe d'une participation des communes, sous forme de fonds de concours, au programme d'investissement de modernisation du service de restauration scolaire (travaux sur les réfectoires et offices des cantines scolaire). Il est précisé que la participation de la commune de 1473 € au titre du fonds de concours est inférieure à l'autofinancement à la charge de la Communauté de Communes au titre de ce projet.

Oui l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 1473 € au profit de la communauté de communes
- AUTORISE le Maire à procéder au mandatement du fonds de concours de 1473 €.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE CONCERNANT LE PROGRAMME VOIRIE ET AMENAGEMENT DU BOURG 2020

Rappelons que l'article 5214-16 V du C.G.C.T. indique qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Dans le cadre de l'opération « programme voirie intercommunal et aménagement de bourg 2020 », il était prévu le versement d'un fonds de concours de la commune.

Concernant cette opération, le fonds de concours pour la commune s'élève à 3 700 €.

Oui l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décidé, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours au profit de l'EPCI d'un montant de 3 700 €.
- D'AUTORISER Mr le Maire à procéder au mandatement du fonds de concours.

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES SOLAIRE DOME

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Considérant la fiche-action [AD.2 Opération collective « SOLAIRE Dôme » à destination des collectivités locales du Puy-de-Dôme] inscrite le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Combrailles Sioule et Morge adopté le 14 .02.2020.

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de SAINT-GAL-SUR-SIOULE d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWh en toiture de bâtiment public et au sein duquel Combrailles Sioule et Morge exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la commune de Saint Gal sur Sioule, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

Ouï l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une/de centrale(s) photovoltaïque(s) d'une puissance de 9 kWh en toiture de bâtiment public et au sein duquel Combrailles Sioule et Morge exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de SAINT-GAL-SUR-SIOULE au dit groupement de commandes pour l'ensemble des bâtiments publics identifiés et dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;

3°) d'autoriser Mr le Maire, Charles SCHIETTEKATTE, en sa qualité de Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

INDEMNISATIONS COMMISSAIRE ENQUETEUR PROJET DE REVISION ZONAGE ASSAINISSEMENT

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif en date du 02/07/2020, désignant Monsieur Franck RIPART en qualité de commissaire enquêteur publique ayant pour objet le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Saint-Gal-sur-Sioule ;

Vu le rapport d'enquête et l'avis du commissaire-enquêteur ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles D.311-1 à D311-4 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu le décret n°2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2019 relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs chargés de conduire les enquêtes prévues par le code de l'environnement, les enquêtes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et les enquêtes prévues par le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la demande d'indemnisation présentée par Monsieur Franck Ripart ;

Vu la déclaration du commissaire enquêteur présentée à l'appui de sa demande d'indemnisation par laquelle il indique être assujetti à la TVA ;

Considérant qu'il y a lieu de taxer les frais et vacations afférents à l'enquête susvisée ainsi qu'il suit :

- 17,5 Vacations (48€ la vacation nette de charges) :	840,00	euros
- Frais de déplacement :	63.64	euros
- Frais divers :	1,65	euros
TOTAL	<hr/> 1086,35	euros T.T.C.

ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire propose d'avoir une réserve foncière pour la commune. Il propose d'acquérir des terrains non exploités, d'échanger des terrains, d'acquérir des terrains pour les revendre à des administrés revendeurs. L'EPF SMAF pourrait se charger de l'achat des terrains pour la commune. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise ce dernier à engager les transactions.

CONVENTION DE BIENS SANS MAITRE

Une étude a été demandée auprès de la SAFER pour un montant de 1000 euros. Il est décidé d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

TRAVAUX TOITURE BATIMENTS COUDOUR – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Tous les devis n'étant pas arrivés en mairie à ce jour, ce dossier sera vu ultérieurement lors d'un prochain conseil municipal.

DECISIONS MODIFICATIVES – ENQUETE PUBLIQUE ASSAINISSEMENT DU BOURG

M. l'enquêteur public a remis un avis favorable à rester en collectif. Sylvie DURANTEL propose de reporter cette proposition car beaucoup de personnes ne sont pas venues en raison de la crise sanitaire. Michel BOILOT souligne que la population du bourg est moins élevée que d'autres hameaux de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

➤ ACHAT DU TRACTEUR

Mr le Maire souhaite acquérir un tracteur afin de réduire les frais de broyage. David THORE conduirait ce dernier et pourrait faire divers travaux dans la commune. M. le Maire, après consultation, a trouvé un tracteur équipé d'une fourche, d'un godet, et d'une remorque. Le tracteur est de l'année 2005 avec 8700 heures travaillées et pour un montant total HT de 22 000 euros. Ouï l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal par 7 voix pour et 2 abstentions, autorise M. le Maire à signer le devis.

Un crédit sera sollicité pour le financement. Le remboursement annuel n'affectera pas le budget, car nous solliciterons auprès de la Com/Com une réduction de notre contribution au financement de la voirie.

➤ TRESORERIE DE MANZAT Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Manzat

Lors d'un rendez-vous avec Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy- de-Dôme, le 13 novembre 2020, il a été annoncé au Président de la communauté de communes, la fermeture de la trésorerie de Manzat au 01 janvier 2021.

Considérant l'engagement du Président de la République, dans le cadre du Grand Débat national, de ne fermer aucune trésorerie sans l'accord du maire,
Considérant que les communes ne peuvent être privées de véritables services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux,
Considérant qu'il est indispensable de maintenir les trésoreries tant pour les communes (surtout en milieu rural), que pour les usagers, au nom du respect du principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire,
Considérant l'absence de Maison France Services labellisée sur le territoire intercommunal, ne permettant pas l'accueil de proximité des usagers,
Considérant que les collectivités souhaitent le maintien d'un comptable de proximité, doté d'un réel pouvoir de décision et de moyens matériels et humains lui permettant d'accomplir sa tâche et refusent de dépendre d'un service comptable éloigné qui gèrera plusieurs centaines de collectivités et ne pourra faire que du traitement de masse,
Considérant que le délai imposé pour cette fermeture, si elle était effective, ferait supporter de lourdes conséquences administratives et financières aux collectivités (communes et communauté de communes) et à leurs agents au regard de la charge de travail induit par le calendrier imposé par le Dgfp,
Considérant qu'il est inacceptable de rajouter des contraintes supplémentaires aux collectivités locales (communes et EPCI), au moment où les communes traversent une période difficile liée à la crise sanitaire et qu'elles œuvrent chaque jour pour assurer la continuité des services publics,
Considérant que les collectivités n'ont pas à subir les conséquences des choix de réorganisation de la DGfp,
Considérant qu'au préalable, il est nécessaire de tirer les conclusions de l'expérimentation sur un EPCI volontaire dans la mise en œuvre d'une restructuration du réseau des trésoreries,
Considérant que la fermeture des trésoreries imposerait aux usagers et au personnel administratif de l'État et des collectivités de multiplier les déplacements
Considérant que ce choix de restructuration, au nom de la rationalisation budgétaire, ne faciliterait la tâche ni des régisseurs de recettes, ni des administrés, notamment les personnes âgées dans la résolution des formalités juridiques et comptables auxquelles ils sont assujettis,
Où l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

DE S'OPPOSER à la fermeture de trésorerie de Manzat

➤ VOIRIE

L'étude demandée au service Voirie de la Com/Com fait apparaître un devis global de 38085 € HT pour 7 chantiers dans la commune, notre quota de financement pour l'année 2020 dépasse de 5700 € HT. Afin de rééquilibrer le financement 2021 de 11000 €, un seul chantier doit être retenu.

Le chantier de l'impasse de la Forge qui s'élève à 12495 € HT doit être retenu. (Boue, rétention d'eau)

L'impasse de la Forge qui dessert 3 propriétaires est maintenue en travaux prioritaires pour l'année 2021.

Toutefois, Michel BOILOT demande si des travaux peuvent être effectués vers la famille DESMOLLES à Chanvier car des problèmes d'écoulement d'eau surviennent lors des orages. De plus, des travaux d'égouts seraient à faire aux Machelons.

➤ ENDETTEMENT COMMUNE

Jean Claude PIEUCHOT fait part aux membres de l'assemblée de son étude sur l'endettement de la commune. Actuellement, deux emprunts sont en cours, à partir de 2026, il n'y aura plus d'endettement. L'excédent en fonctionnement est d'environ 10 000 euros par an. Cet état permet de déboucher sur une prospective financière durant le mandat actuel. Daniel DE BUE sou-

ligne que pour le moment, on ne possède aucun projet chiffré. M. le Maire fait remarquer que la commune n'est pas trop endettée.

➤ NOEL DES ENFANTS

Il est décidé d'attribuer un cadeau pour chaque enfant de la commune jusqu'à l'âge de 11 ans, et ce pour un montant de 30 euros par enfant. Sylvie DURANTEL demande de favoriser l'achat dans les petits commerces de proximités qui ont soufferts de la crise sanitaire. Il est décidé de distribuer les cadeaux un après-midi dans la salle polyvalente puisqu'aucun goûter ne peut être organisé cette année. 17 enfants recevront un cadeau.

➤ ADRESSAGE

Marie Noëlle NONY demande quand est prévu la numérotation des villages. M. le Maire répond que cela doit être réalisé en 2021 et la dépense doit être inscrite au prochain budget.

➤ DIVERS

Marie Noëlle NONY déplore les nombreuses micro coupure d'électricité sur la commune. M. le Maire informe l'assemblée d'une campagne d'élagage vers les lignes EDF prévue en fin d'année et début 2021.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que l'antenne de CHOUVIGNY a été retirée et qu'une nouvelle antenne sera mise en place au mois de Janvier ou Février afin d'avoir une meilleure couverture numérique.

Michel BOILOT fait part des problèmes de facturation Sioule et Morge. Daniel REYNAUD explique que le basculement de la SEMERAP à Sioule et Morge a été compliqué au niveau administratif et un échéancier sera mis en place.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'une extension d'éclairage publique soit réalisée vers le nouveau agricole bâtiment de Sylvain SCHIETTEKATTE.

Plus de questions

Fin du Conseil à 20 Heures 45

Réunion du Conseil Municipal 17 Décembre 2020

PRESENTS : MM SCHIETTEKATTE Charles, DE BUE Daniel, PIEUCHOT Jean-Claude Adjoints, BOILOT Michel, DURANTEL Sylvie, GAUVIN Patricia, LATALLERIE Florence, REYNAUD Daniel,

EXCUSES : CROCHET Aude, NONY Marie-Noëlle

CROCHET Aude : Procuration à SCHIETTEKATTE Charles

NONY Marie-Noëlle : Procuration à DE BUE Daniel

A été nommé secrétaire : M Daniel DE BUE

ABSENTS : BENAY Jean-Louis

DECLASSEMENT RECLASSEMENT VOIRIE

Afin de poursuivre les travaux de rénovation de la chaussée de l'impasse de la forge et d'obtenir les subventions de l'Etat et du Département en 2021, le service Voirie de la Communauté de Communes nous indique que cette voie est classée en voie **privée** communale et qu'il y a lieu de la reclasser en voie **publique** communale.

Cette voie dessert 5 résidences principales et secondaires.

Après avoir entendu M. le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité de déclasser l'impasse de la forge du domaine privé de la commune et de la reclasser dans le domaine public de la commune sans qu'il soit nécessaire de faire une enquête publique pour ce projet. Cette nouvelle voie publique est de l'ordre de 45 mètres linéaires, ce qui porte notre tableau de classement unique des voies communales pour la partie Bourg à 335 ms, et au total communal à 39745 ms. Et Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

TRAVAUX BAR COMMUNAL - SUBVENTION

Mr le Maire expose que l'étude sommaire pour l'extension et le réaménagement extérieur du Bar Restaurant communal présentée par le Cabinet : L'Atelier d'Architecture de Gannat fait ressortir un coût global des travaux à 137000 € HT + honoraires estimés à 11000 € HT, se décomposant ainsi :

Travaux extension 50 m2 avec accès étage	:	80000 € HT
Travaux réfection des façades	:	23000 € HT
Travaux nouvelle terrasse	:	7000 € HT
Travaux aménagement extérieur Entrée	:	8000 € HT
Travaux aménagement extérieur parking	:	1900 € HT

Mr le Maire souhaite solliciter pour ces travaux, l'aide de l'Etat (DETR) à hauteur de 30 % + majoration de 15 % du lot bois, ainsi que la Région dans le cadre du dispositif « Premier et Dernier commerce » à hauteur de 40 % avec un maximum de 50000 € de subvention.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal accepte le dépôt des demandes de subventions auprès de l'Etat pour un montant de 46785 € HT avec la majoration des 15 % pour le lot bois et du Conseil Régional pour un montant de 50000 € HT. Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

REPAS DES ANCIENS

Etant donné le contexte sanitaire actuel pendant lequel il n'est pas possible d'organiser dans la convivialité le repas des anciens, cette année il s'agira d'une distribution de Bon Cadeau d'une valeur de 20 € (vingt euros) à valoir auprès des commerçants et artisans de St Gal sur Sioule. La limite d'âge est fixée à 70 ans.

Le Conseil Municipal approuve avec 6 voix pour, 3 voix contre, et 1 abstention, la distribution des Bons cadeaux.

EXONERATION LOYER LA BOUGNATE - 2 MOIS

Vu les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19 engendrant à nouveau la fermeture administrative des bars et restaurants à compter du 30 Octobre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Vu la délibération n°2020-06-05 du Conseil Municipal de St Gal sur Sioule concernant l'Exonération exceptionnelle de 3 mois de loyers. (Avril, Mai et Juin)

Vu la baisse du chiffre d'affaires liée à cette fermeture obligatoire. (Vente à emporter uniquement)

Monsieur le Maire expose que cette situation est intolérable financièrement et propose l'annulation de deux mois de loyers dû initialement par le gérant du Bar-restaurant communal. Le mois de Novembre étant déjà facturé, l'exonération portera sur les mois de décembre 2020 et Janvier 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à ne pas émettre de titre de loyer pour les mois de décembre 2020 et Janvier 2021.

ASSAINISSEMENT DU BOURG

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 février 2002 approuvant le zonage d'assainissement du bourg en assainissement collectif et le reste de la commune en assainissement non collectif et constatant le non engagement des travaux.

Vu la délibération du Conseil municipal du 06 janvier 2015 souhaitant le changement du zonage d'assainissement du bourg en non collectif et sollicitant la révision de ce zonage.

Vu l'étude de Ste C2EA de Clermont Ferrand présentée dans sa version 4 en date du mois de Mai 2019 sur la révision du zonage du bourg.

Vu la réunion d'informations sur le résultat de l'étude en date du 17 octobre 2019 réunissant les habitants du Bourg de St Gal sur Sioule.

Vu la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale après examen au cas par cas sur la révision du zonage du bourg en date du 26 mars 2020.

Vu l'arrêté n° 2020/07/01 de Mr le Maire de St gal ordonnant l'ouverture de l'enquête publique.

Vu le rapport de Mr Ripart Commissaire enquêteur en date 09 septembre 2020 sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 05 Août au 02 Septembre 2020 sur le projet de révision de zonage du bourg.

Au vu de toutes ces informations et au terme de cette révision de zonage, après avoir entendu l'ensemble des conseillers municipaux présents à ce Conseil municipal, Mr le maire souhaite soumettre au vote cette décision.

Le vote est sollicité à bulletin secret.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve la révision du zonage du Bourg de St Gal sur Sioule en NON COLLECTIF par 6 voix Pour et 4 voix Contre.

Et autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires pour la mise à jour du Schéma d'assainissement du Bourg auprès des autorités compétentes.

EMPRUNT TRACTEUR

Vu le besoin de réalisation de broyage sur la commune et le coût élevé que cette prestation peut représenter.

Vu la demande de devis réalisé auprès de l'entreprise CARTON situé à Brout-Vernet 03110, pour un montant total de 22000 € HT + TVA =26400 euros TTC concernant l'achat d'un tracteur DEUTZ AGROTRON 90, une remorque basculante et un Broyeur de Haie ROUSSEAU ainsi qu'une grille de protection coté Broyeur.

Pour les besoins de trésorerie, Monsieur le Maire propose également d'emprunter cette somme auprès d'un organisme financier.

Afin de compenser le remboursement de notre emprunt, une demande de réduction de notre attribution de compensation sera demandée auprès de la Communauté de Communes au titre du fonctionnement de la voirie.

Oùï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- L'achat de ce tracteur auprès de l'entreprise CARTON pour un montant de 26000 € TTC
- Autorise Mr le Maire à faire une demande d'emprunt auprès du Crédit Agricole.

- Autorise Mr le Maire à demander la révision du versement au titre de la voirie – Fonctionnement auprès le CLECT de la Communauté de Communes.

REMBOURSEMENT TRANSPORTS SCOLAIRES

Vu la délibération N° 2020-10-02 du Conseil Municipal de St Gal sur Sioule concernant le Remboursement des transports scolaires attribuant une aide à hauteur de 71€ par enfant.

Vu les justificatifs de factures ou titres acquittés, et constatant que les dépenses réelles pouvaient être inférieures au montant de l'aide attribuée.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour une modification de ce remboursement à hauteur des frais réellement engagés par les familles avec une limite de 71€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité que l'aide attribué ne pourra excéder le montant des dépenses réelles annuelles et au maximum de 71€ par enfant.

TRAVAUX BAR COMMUNAL – PRE-ETUDE

Mr le Maire expose que cela fait maintenant 3 ans que le Bar Restaurant communal est loué à Mr Gaillard et que dans les conditions du bail précaire, il était prévu au renouvellement de celui-ci, une deuxième tranche de travaux d'agrandissement, de stockage ainsi que l'aménagement des abords.

Vu les circonstances actuelles de la pandémie, notre restaurateur est contraint à la fermeture du commerce.

Un plan de relance de l'activité doit être étudié et Mr Gaillard souhaite y participer.

Une étude a été demandée auprès du Cabinet « L'Atelier d'Architecture » de Mme Laure Milnerowicz de Gannat 03.

L'Architecte nous soumet une étude sommaire de ce projet de réaménagement. Le montant de cette pré-étude est de 950 € HT + Tva à 20 % = 1140 € TTC.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal à l'unanimité accepte le règlement de cette facture

LOGEMENT COMMUNAL T2 Meublé

Constatant les difficultés pour louer le logement communal T2 Meublé depuis la fin des travaux de rénovation, le conseil décide de confier un mandat de location à une agence immobilière.

Après consultation de diverses agences immobilières, l'agence Century 21 de Gannat, seule à faire partie d'un réseau, a été choisie à l'unanimité.

Le mandat de location comprend :

- Recherche du locataire
- Rédaction du bail

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer un mandat de location avec l'agence Century 21 de Gannat.

QUESTIONS DIVERSES

BULLETIN MUNICIPAL

Une réunion de travail de la commission est prévue début Janvier.

NOEL DES ENFANTS

Dimanche 20 décembre, de 15 à 17h sera organisée la distribution des cadeaux de Noël dans le respect de gestes barrières. Les enfants concernés par cette initiative sont au nombre de 17 dont la limite d'âge est de 11 ans. Les bénéficiaires sont avertis personnellement de l'organisation de cet événement. Les cadeaux ont été pris en librairie, dont 2 bons cadeaux pour les plus grands.

COMPTE RENDU COMMISSION LOGEMENT URGANISME DE LA COMCOM

Monsieur PIEUCHOT a exposé un résumé de la commission concernant l'amélioration de l'habitat.

:
Mme DURANTEL informe de la situation de l'EHPAD lié à la COVID 19, dont des personnes malades en difficultés. Elle évoque le service de Maintien à domicile avec une augmentation de bénéficiaires de portages de repas en 2020. La banque alimentaire a effectué une collecte de provision.

Projet d'école de musique à Combronde et Manzat plus une annexe musique à la Passerelle pour l'accès aux personnes du secteur. Le public ciblé est les enfants et les adultes.

COMMISSION TOURISME DE LA COMCOM : M. le Maire présente un résumé de la commission tourisme au sujet de Projets au Gour de Tazenat, Vélo rail au Viaduc des Fades, les travaux au Château Rocher, et le projet Sioule (barrage des fades, Méandres de Queuille)

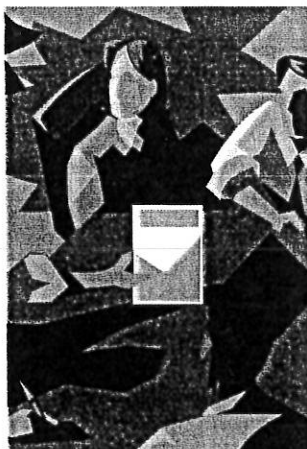
CARTE COMMUNALE (PLU simplifié)

Test COVID, M. BOILOT informe que des tests COVID sont organisés à Manzat

NOMS DE RUES ET NUMEROS : Les livreurs ne viennent plus car les lieux-dits ne sont pas référencés. Le projet peut attendre le prochain Budget

Plus de questions

Fin du Conseil à 20 Heures 45



ETAT DE LA DETTE AU 1.01.2020

COMMUNE

Date	Durée	Taux	Objet de la dette	Dette à l'origine	Dette 1.1.20	Annuité (Capital+ Int)
2013	10	2.70	Achat terrain Arborétum	6500.00	2 108.89	724 15
2002	15	2,253	Acquisition maison « Labracherie »	55 000.00	8 733.16	4356.80
2007	20	4,44	Achat Maison – Mairie	122 000.00	52 320.21	8859.32
2008	14.5	5.19	Travaux Restructuration Mairie	35 000.00	9 078.76	2 858.68
2018	10	1.25	Aménagement bourg	12 500.00	11 332.07	1 355.43
			TOTAL	218 500.00	74 839.93	15 103.10

BAR

<u>date</u>	<u>durée</u>	<u>taux</u>	<u>objet</u>	Dette à l'origine	Dette au 01 /01 /20	Annuité (capital et intérêts)
2018	10	1.11%	travaux	28000	24 667.36	2 962.16



BUDGET 2019 COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	230 544.14€		230 544.14€
Charges à caractère général.....	52 859.14€	Produits des services.....	200.00€
Charges de personnel.....	49 715.00€	Impôts et taxes.....	54 204.00€
Atténuation de Produits	51 350.00€	Dotations et participations.....	102 761.00€
Autres charges de gestion courante.....	53 410.00€	Autres produits de gestion courante.....	5 680.00€
Charges financières.....	3 389.00€	Produits exceptionnels	500.00€
Virement section investissement	19 821.00€	Résultat reporté	67 199.14€

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	54 523.00€		54 523.00€
RAR AU 31.12.2018	20 245.00€	Excédent de fonctionnement capitalisé...	8 918.85€
Opération d'équipement	40 995.00€	Dotation Fonds divers	3 650.00€
Emprunts Remb capital.....	11 677.00€	Subvention Investissements	17 678.00€
Emprunt EPF/Smaf	1 851.00€	Virement Section d'investissement	19 821.00€

BUDGET 2019 BAR

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	7 657.48 €		7657.48 €
Charges à caractère général	5 770.22 €	Revenus des	
Charges financières	439.00 €	immeubles.....	3 684.00 €
Virement section investissement.....	1 448.26 €	Résultat reporté	3 973.48 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
	13 952.60€		13 952.60 €
Rétrocession subvention	9 776.00 €	Virement section fonctionnement.....	1 448.26 €
Emprunt	3 333.00 €	Résultat reporté	12 504.34 €
RAR	843.60 €		



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 183 353.77€	RECETTES 165 163.37€
Charges à caractère général..... 41 607.70€	Atténuation de charges688.44€
Charges de personnel..... 50 401.43€	Produits des services..... 209.00€
Atténuation de produits 40 000.00€	Impôts et taxes..... 52 024.47€
Autres charges de gestion courante..... 47953.82€	Dotations et participations..... 103 403.48€
Charges financières..... 3 284.82€	Autres produits de gestion courante..... 5 644.13€
Charges exceptionnelles 106.00€	Produits exceptionnels 3 882.29€

INVESTISSEMENT

DEPENSES 39 699 07€	RECETTES 26 790.94€
Immobilisations corporelles 5760.00€	Subvention d'investissement 8 040.00 €
Opérations d'équipement 24 113.21€	Immobilisation 5 760.00 €
Emprunts (remb capital)9 825.86€	Excédent de fonctionnement8 918.85 €
Déficit d'investissement 2017.....24 548.02€	
RESTES A REALISER	
DEPENSES 9 751.00€	RECETTES 0 €
Voirie 2.000.00€	
Lave-vaisselle - Mobilier..... 3 431.00€	
Etude assainissement..... 4 320.00€	

Excédent global de clôture : 30 804.76 €
Compte tenu des restes à réaliser

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BAR

FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1073.06€	RECETTES 3694.06€
Charges à caractère général..... 703.00 €	Produits de gestion courante3 694.06€
Charges financières 370.06 €	

INVESTISSEMENT

DEPENSES 6332.64€	RECETTES 3 000 €
Immobilisation en cours..... 3000.00€	Opération patrimoniales 3 000 €
Emprunt 3332.64€	
RESTES A REALISER	
DEPENSES 843.60€	
Excédent global de clôture : 14 922.58 €	

Suite aux dernières élections municipales, le bureau syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC) vient d'être renouvelé, et se compose désormais de 14 membres dont un Président (Boris SOUCHAL) et deux Vices-Présidents (Jean-Claude CAZEAU et Gérard VENEULT). Ils souhaitent rappeler aux nouveaux élus et aux habitants des Combrailles, les missions de cette structure qui œuvre maintenant pour le développement du territoire depuis 35 ans.

DOMAINES D'INTERVENTION

>> Développement économique <<

Le SMADC offre un appui aux porteurs de projets et aux nouveaux arrivants, sur l'ensemble des aspects que recouvre un projet d'installation et anime, en lien étroit avec les Communautés de communes, des dispositifs d'aides directes aux entreprises (Fonds de Mutualisation A89, LEADER, FISAC).

>> Développement touristique <<

Compétent en matière d'accueil, d'information, de promotion touristique et de commercialisation de produits touristiques, le SMADC a créé en 2010 l'Office de Tourisme des Combrailles (OTC) et assure aujourd'hui un rôle essentiel dans son fonctionnement. Il a également institué la taxe de séjour. Il gère en régie le Manoir de Veygoux, qu'il a entièrement réhabilité depuis 2000.

>> Santé et offre de soins <<

Intervention de 3 services complémentaires du SMADC : le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) favorise le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie ; l'Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) accompagne les personnes souffrant de pathologies neuro-dégénératives et la Plateforme d'Accompagnement et de Répit (PFAR) apporte un soutien aux proches aidants. Le SMADC porte également un Contrat Local de Santé visant à développer l'offre de soins sur le territoire.

>> Développement culturel <<

Il organise des rencontres artistiques (spectacles, expositions...) et des ateliers de pratiques artistiques pour les jeunes, les personnes âgées et handicapées du territoire ; soutient financièrement les projets et réseaux culturels et artistiques. Il valorise le patrimoine en organisant des visites patrimoine en partenariat avec les communes.

>> Agriculture et forêt <<

Le SMADC porte le Réseau Agricole Combrailles qui vise à anticiper et préparer la transmission des exploitations, définir et installer de nouvelles activités agricoles sur le territoire, ou encore améliorer le foncier par des échanges. Il a initié un Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC), permettant aux exploitants agricoles volontaires d'adopter des mesures agro environnementales sur le périmètre du bassin versant de la Sioule.

>> Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <<

Structure porteuse de ce document de planification stratégique élaboré par les élus et approuvé en 2010, le SMADC est chargé de sa mise en œuvre et son respect dans le cadre de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme locaux notamment et accompagne les collectivités dans ce sens.

>> Environnement <<

Le SMADC contribue à l'animation et à la mise en place d'actions concertées et adaptées dans le cadre des contrats territoriaux (notamment celui du bassin versant de la Sioule), ou encore en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour améliorer les milieux aquatiques. Il porte également l'inventaire des zones humides qui va se poursuivre sur le bassin versant du Cher, et a organisé depuis 2019 une campagne de récupération des épaves.

>> Informatique et numérique <<

Le SMADC propose aux collectivités adhérentes un service d'assistance informatique qui concerne à la fois les applications/logiciels et les matériels ; et met à leur disposition un portail cartographique et une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

>> Programme LEADER <<

Le SMADC assure la globalité de l'animation et de la gestion du programme européen LEADER qui permet de soutenir des projets locaux en zone rurale.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le nouveau site internet du SMADC

www.combrailles.com



ou la page facebook

Pour nous contacter :

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES**

2, place Raymond Gauvin - 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne
Tél. : 04 73 85 82 08 Email : smadc@combrailles.com



Le CLIC, c'est quoi ?

« CLIC » signifie Centre Local d'Information et de Coordination en Gériatrie. Il existe 7 CLIC dans le Puy-de-Dôme, créés par le Conseil départemental et portés par 7 associations à but non lucratif différentes. La commune de ... est couverte par le CLIC Riom Limagne Combrailles.

A qui s'adresse le CLIC ?

A toutes les personnes de plus de 60 ans, leurs proches et les professionnels.

Quelle est la finalité du CLIC ?

Le maintien à domicile dans les meilleures conditions, le plus longtemps possible.

Quand faire appel au CLIC ?

- pour toute demande d'informations (concernant les services d'aide à domicile, portage de repas et les professionnels intervenant sur la commune, les dispositifs pour la mobilité, l'amélioration de l'habitat, la téléassistance, les aides financières possibles...);
- pour la visite d'un professionnel à domicile, afin d'identifier vos besoins, les aides possibles et vous accompagner dans leur mise en place ;
- pour connaître et/ou participer à différents événements et ateliers organisés sur votre commune et ses environs.

Tous les services sont entièrement gratuits.

Quels ateliers peut proposer le CLIC ?

Le CLIC peut proposer différentes activités (mémoire, informatique, gym douce, relaxation, balades nature, automassages, soins esthétiques, émaillage sur lave, tissage-couture, aquagym... L'idée est d'organiser ces ateliers au plus proche des personnes, c'est pourquoi même les plus petites communes peuvent accueillir ces séances. Pour trouver la liste des actions du territoire, un tableau est mis à jour tous les lundis, sur www.clic-riom.fr, onglet « actions collectives ».

Le CLIC propose également un programme de séances, en ligne, accessible à tous, via Skype, avec une connexion internet.

La participation a toutes ces actions est entièrement gratuite.

Qui finance le CLIC ?

Le CLIC relève une mission de service public déléguée par le Conseil départemental. Le CLIC est porté par l'Association Réseau Seniors qui détient également un dispositif d'accompagnement de l'ARS et de la CARSAT.

Comment contacter le CLIC ? Sur visite, par mail ou téléphone.

Association Réseau Seniors - CLIC Riom Limagne Combrailles
51 rue Lafayette 63200 Riom

 **04 73 33 17 64**
secretariat@clic-riom.fr
www.clic-riom.fr



SOCIETE DE CHASSE

DE SAINT GAL SUR SIOULE

En ce début d'année, les chasseurs de Saint Gal Sur Sioule auront une pensée pour Jean Patrick Renon ancien membre du bureau de la société de chasse qui nous a quitté début 2020 et qui n'avait pas son pareil pour nous cuisiner de bons petits plats.

Suite au décès de Patou nous avons voté pour un nouveau membre et Monsieur Duvert Jean Luc élu à l'unanimité est rentré au bureau.

Nous vous adressons à tous et toutes nos meilleurs vœux de bonheur pour cette Année 2021 en espérant que l'épidémie que nous avons dû affronter soit rapidement derrière nous.

La chasse à Saint Gal sur Sioule c'est tout d'abord de bons moments entre amis, cette saison de chasse a malheureusement été fortement perturbée par l'épidémie qui nous a contraint à des mesures sanitaires très strictes.

En 2020 nous avons organisé notre traditionnel pot au feu fin février et nous n'avons pas participé au repas des associations qui en raison de l'épidémie, n'a pu avoir lieu, ce n'est que partie remise.

Pour ce qui est des prélèvements nous en sommes à 8 chevreuils, 3 sangliers et 6 renards, le lièvre est d'après les comptages en augmentation sur notre commune mais nous n'en avons prélevé aucun.



COMITE DES FETES DE SAINT GAL SUR SIOULE

Nous aurons tous une pensée pour Monsieur Renon Jean Patrick décédé en début d'année 2020. Patou comme nous l'appelions tous, avait été Président du comité des fêtes pendant quelques années il mettait la main à la pâte souvent en cuisine ou il excellait et se plaisait à nous concocter de bons petits plats. La musique aussi était un art qu'il nous faisait partager que ce soit à la batterie ou à l'harmonica.

Au revoir Patou j'espère que la haut tu auras retrouvé Monique en tout cas ici-bas tu nous manques.

FESTIVITES 2020

Aucune festivité n'aura été organisée cette année 2020 du fait de la pandémie qui nous a contraints à des mesures strictes.

J'ai pris la décision de me retirer du comité des fêtes pour des raisons personnelles, si des personnes sont intéressées pour poursuivre l'aventure, elles seront les bienvenues et je serais là si besoin pour les épauler.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2021 que celle-ci vous apporte santé et prospérité en espérant que la pandémie soit rapidement derrière nous.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres du bureau et les adhérents pour leur dévouement et pour tous les bons moments passés en leur compagnie.

Le Président du comité des fêtes.

Mr Martin Eric

CLUB DE L'AMITIÉ

Voilà 2021 qui commence et à fêter le quinzième anniversaire de la renaissance de notre Club.

Il faudra vite oublier 2020 qui vient de s'achever. En effet, comme tous les ans depuis 2006 : repas dansant, théâtre, voyages, loto...étaient prévus, mais du fait de la pandémie et des mesures sanitaires prises pour essayer de la combattre, les activités n'ont pas pu avoir lieu.

Toutefois, les rencontres du 1^{er} mardi du mois ont pu se dérouler jusqu'en mars.

Le 1^{er} septembre, entre deux confinements, 50 personnes ont participé, avec nos amis de Pouzol, à une sortie d'une journée en Corrèze ; un moment de convivialité mais aussi de découverte d'anciens métiers, que chacun a apprécié.

Enfin, faisant suite à la triplette de pétanque organisée, en 2019, par la Fédération départementale de Générations Mouvement, deux équipes de notre Club sont rendues à la Nationale de pétanque, à Barcarès.

Malheureusement, en 2020, nous avons à déplorer le décès, loin de notre Auvergne, de notre adhérente, Mireille Jacques ; ayons une pensée pour elle. Egalement, plusieurs adhérents ont été malades ou ont dû subir une opération ; nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

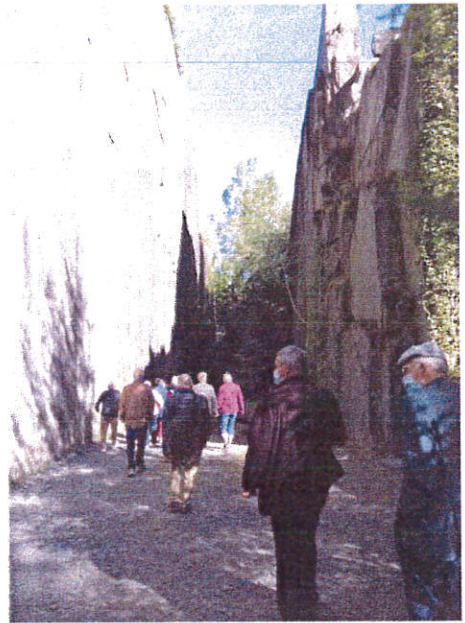
En ce début d'année 2021, il est encore impossible de nous rassembler, pas d'Assemblée Générale, pas d'autres activités en commun. Il en est de même pour la Fédération et, malheureusement, pour de nombreux secteurs de l'économie en sommeil depuis de longs mois. Espérons que cet ignoble virus sera dompté rapidement, en tout cas avant l'été, pour nous permettre de participer, enfin, tous à des journées festives et conviviales au sein de notre Club.

Les membres du Conseil d'Administration se joignent à moi, pour vous souhaiter, à tous, une bonne et heureuse année 2021. Néanmoins, restez vigilant et patient tant que la COVID sévit.

Le Président,

René FIORE

UNE JOURNÉE EN CORRÈZE



A la découverte des « ardoiseries »



Le tailleur d'ardoises



Au restaurant

PÉTANQUE NATIONALE À BARCARÈS



Avec les masques !



Avec le sourire !